



HONORAIRES 2020 VENTES

Pour les mandats signés à compter du 1er Janvier 2020

Taux recommandés à ne jamais dépasser avec un minimum de 4500€

IMMOBILIER TRADITIONNEL, NEUF ET ANCIEN TTC*

Prix de vente inférieur à	75 000 €	4 500 € TTC
Prix de vente de	75 001 € à 250 000 €	5.5 %
Prix de vente de	250 001 € à 350 000 €	5 %
Prix de vente supérieur à	350 001 €	4.5 %

Les honoraires ci-dessus sont à la charge du vendeur sauf convention contraire.

Les compromis de vente ou promesse de vente sont signés chez le notaire

Cession de fonds de commerce, droit au bail, locaux commerciaux, bureaux...

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire ne peuvent dépasser **10% HT** et ne peut pas être inférieur ou égal à **3000 € HT***,

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées. (Note de la DGCCRF à la suite de l'arrêté du 10/01/17)

HONORAIRES LOCATIONS

Location à usage de résidence principale

Frais de visites, constitution du dossier/locataire, rédaction de bail:

Partagés entre bailleur et le locataire.

Le montant des honoraires incluant les prestations ci-dessus suivant option retenue par le mandant, est inférieur ou égal au plafond défini par le décret n°2014-890 du 01/08/2014, soit:

- 12 €/m² ZONE TRES TENDUE, soit € (12 € x surface habitable m²)
- 10 €/m² ZONE TENDUE, soit€ (10 € x surface habitable m²)
- 8 €/m² ZONE NON TENDUE, soit ... € (8 € x surface habitable m²)

Etat des lieux: partagé entre bailleur 3 €/m² .et le locataire 3 €/m² .

Le montant des honoraires payés à ce titre par le locataire ne peut en aucun cas excéder le montant imputé au mandant/bailleur,

Locaux et terrains commerciaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages...

30 % HT* du loyer annuel facial* (ou de la redevance si location-gérance) sur tout type de bail (professionnel, commercial, de courte durée...)**

L'état des lieux et la rédaction du bail peuvent être établis par avocats, huissiers, notaires, ou tout professionnel habilité, à la demande du propriétaire et/ou du locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors directement payés par l'intéressé.

*(Application du taux de TVA en vigueur)

*** Valeur du loyer inscrit sur le bail



Gestion de biens loués à usage d'habitation, professionnel ou commercial	
Montant hors Taxe	5.83 % des sommes encaissées
Tva au taux en vigueur	1.17 % des sommes encaissées
Montant TTC	7.00 % des sommes encaissées
GARANTIE CONTRE LOYERS ET CHARGES IMPAYEES	
Option détériorations immobilières incluse	
	2.5 % du quittancement

HONORAIRES 2019 DE GESTION LOCATIVE COURANTE

TAUX HORAIRE / Vacation horaire : 90 € TTC/ Heure	
➤ Représentation du mandant aux assemblées générales de copropriété :	vacation
➤ Représentation du mandant devant les commissions administratives :	vacation
➤ Représentation du mandant devant les tribunaux, dans la limite des possibilités procédurales :	vacation
➤ Ouverture et suivi y compris représentation aux expertises, d'un dossier sinistre et assurance :	vacation
➤ Demande de signification du congé au locataire (vente ou reprise par le bailleur) hors frais d'huissier :	vacation
GESTION ADMINISTRATIVE	
➤ Aide à la déclaration annuelle des revenus fonciers :	200€ TTC
➤ Suivi d'une procédure d'augmentation de loyer à l'expiration d'un bail, sans représentation en commission administrative :	100 € TTC
➤ Rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant (à charge du demandeur) :	150 € TTC
➤ Ouverture d'un dossier de succession comprenant la communication de tous documents au notaire, et l'obtention d'attestations de créanciers :	150 € TTC
➤ Relevé de compteurs divisionnaires : forfait par relevé de	50 € TTC
GESTION TECHNIQUE	
➤ Suivi de travaux jusqu'à 400 HT :	25 € TTC
➤ Suivi de travaux jusqu'à 1 500 HT :	65 € TTC
➤ Suivi des travaux à partir de 1 500 HT :	6%TTC
GESTION CONTENTIEUX	
➤ Suivi d'une procédure judiciaire (y compris délivrance d'un commandement de payer) sans assurance loyers impayés : / trimestre	100 € TTC
➤ Estimation de la valeur vénale d'un bien géré à usage d'habitation :	Offert
➤ Estimation de la valeur vénale d'un bien géré, à usage commercial :	Offert